

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1.

Débitrice: **Alpe Services Morgins Sàrl**, siège social à,
1872 Troistorrents
2.

Déclaration de faillite: 07.10.2010
3.

Suspension de faillite: 03.11.2010
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.11.2010
5.

Avance de frais: CHF 2'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Liquidation officielle selon la procédure des art. 221 ss LP.
Carence dans l'organisation de la Sàrl, art. 731b al. 1 ch. 3 CO.

Office des Faillites de Monthey D. Gillabert, préposé
1870 Monthey

00557681